



Mairie de Villargondran

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de VILLARGONDRAN dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Philippe ROSSI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, BOIS Stephan Adjoints, CATTELAN Maurice, LAVARDA Grégory, SALLIERE Michel.

ABSENTS : COHENDET Coralie, JAUDOIN Carine. MERLOZ Christiane.

ROSSAT Philippe donne procuration à DURUISSEAU Gilles, ASSIER Aurore donne procuration à BOIS Stephan, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

Secrétaire de séance : LAVARDA Grégory

Conseillers en exercice : 13 Présents : 7 Procurations : 3 Votants : 10



MAIRIE.
220 rue le Chef-lieu
73300 VILLARGONDRAN
04 79 64 05 58
mairie@mairie-villargondran.fr

DATE	DELIBERATIONS	DECISIONS Le conseil après en avoir délibéré	VOTES
19JUIN001	Baignade au plan d'eau des Oudins.	AUTORISE l'ouverture du 28/06 au 28/08 surveillée de 12h30 à 18h30	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
19JUIN002	Révision des tarifs eau et assainissement applicables sur les factures de 2026	DECIDE de ne pas augmenter les tarifs	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
19JUIN003	Achat de parcelles à 2 propriétaires en indivision	NE DONNE PAS SUITE dans l'immédiat, cette proposition d'achat	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
19JUIN004	Rapport annuel sur l'activité du Syndicat Mixte d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne (S.M.A.E.M.M.) – année 2024.	PREND ACTE du rapport annuel sur l'activité de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne (S.M.A.E.M.M.).	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
19JUIN005	Création portant création d'un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Par ancienneté	DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1 ^{er} juillet 2025, qui sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent.	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
19JUIN006	Création portant création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Par ancienneté	DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet, avec effet au 1 ^{er} juillet 2025, qui sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent.	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
19JUIN007	Création portant création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 1 ^{ère} classe Par ancienneté	DECIDE la création d'un poste d'ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (25/35 ^{ème}), avec effet au 1 ^{er} juillet 2025, qui	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10

		sera chargé des fonctions d'aide aux professeurs des écoles.	
19JUN008	Groupement de commandes – achat de prestations d'exploitation forestière	<p>DECIDE d'intégrer le groupement de commande et de signer la convention constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt - ONF - 2025, dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestière, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028.</p> <p>ACCEPTTE que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir</p> <p>DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.</p>	<p>Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10</p>
19JUN009	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan dans le cadre d'un accord local. 2 pour Villargondran	<p>DECIDE dans le cadre d'un accord local prévu à l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, de fixer à 41 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan,</p>	<p>Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10</p>

19JUN010	Subventions 2025 aux associations	DECIDE d'attribuer les subventions pour un montant de 21100 €	Unanimité Présents 7 votants 10 Pour : 10
----------	-----------------------------------	---	--